



**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024 A 20 H 30**

Date des convocations : 20 septembre 2024

Étaient présents : CORDIER Davy, DORNIER Christelle, DREZET Philippe, JOUILLE Jean-Marie, JOUSSE Anthony, MERCET Cyril, PERRIN Mathilde, POIMBOEUF Cathy,

Absente excusée : SAUTER Cécilia a donné procuration à PERRIN Mathilde,

Absents : ROUSSEL Yoann, VERGUET Roméo.

Secrétaire de séance : JOUSSE Anthony

Quorum : 8 présents sur 11, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du Jour :

1. Demande de subvention auprès de l'Etat pour la réfection de la fontaine de La Combe,
2. Validation de la convention avec la Commune Les Alliés pour la fourniture d'eau potable,
 3. Subventions aux Associations,
 4. Validation du devis PATOZ pour le bac à verre au Creux Vuillemin,
 5. Validation devis Aurélien LOCATELLI pour chemin du Cernet de Doubs,
 6. Prix de vente des parcelles à bâtir à Hauterive Bas,
7. Admission en non-valeur – BUDGET COMMUNAL – BUDGET EAU et ouvertures de crédits,
 8. Présentation DP - PC,
 9. Questions diverses.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR AUPRES DE L'ETAT POUR LA REFECTION DE LA FONTAINE ABRI BUS DE LA COMBE D'HAUTERIVE :

Monsieur le Maire présente le dossier de demande d'aide relatif aux travaux de réfection de la fontaine abri bus de La Combe qui fait partie du patrimoine de la Commune.

Le montant des travaux est estimé à 19 460.35 € H.T.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide de l'Etat,

S'ENGAGE à réaliser et à financer les travaux de réfection de la fontaine abri bus de la Combe d'Hauterive dont le montant s'élève à 19 460.35 € H.T. sous réserve de l'accord de l'attribution de la subvention.

SE PRONONCE sur le plan de financement suivant :

DETR 30%..... 5 838.10 €

Fonds libres de la Commune..... 13 622.25 €

VALIDATION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE LES ALLIES POUR LA FOURNITURE D'EAU POTABLE :

Monsieur le Maire présente le projet de convention fixant les conditions de fourniture d'eau potable par la Commune de Les Alliés à la Commune d'Hauterive la Fresse.

Durée : 6 ans à compter de la signature de la convention.

Missions assurées par la Commune des Alliés : la Commune des Alliés s'engage à livrer à la Commune d'Hauterive la Fresse en moyenne journalière par semaine un volume d'eau maximum de

1. 100 m3 jour en pointe (capacité sécuritaire de pompage du réservoir d'Hauterive),
2. En moyenne journalière par semaine, un seuil d'alerte est fixé à 50 m3 jour.

Contribution financière et recouvrement : La Commune paiera par trimestre la quantité d'eau estimée sur la base des consommations précédentes du réservoir du Château. Le relevé du compteur de remplissage et de distribution de la conduite des Alliés arrivant au réservoir du Château et le relevé des compteurs de La Pria se feront en fin d'année et la facture sera régularisée. Le Prix de l'électricité des pompes sera réparti en fonction des volumes nécessaires aux deux Communes. Les index et les dates de relevés devront figurer sur les factures trimestrielles.

Le prix de vente d'eau : la contribution financière est de 0.90 € H.T. le M3 à la signature de la convention. Ce tarif est fixé en cohérence avec l'achat de l'eau potable par la Commune des Alliés à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP). Le Prix sera révisé annuellement au mois de décembre par la Commune des Alliés. La Commune des Alliés appliquera le même tarif que la CCGP en ajoutant le prix de l'électricité et les frais supplémentaires.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les modalités de la convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Commune de LES ALLIES

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal, après vote 8 voix pour, 1 abstention

ATTRIBUE les subventions 2024, à savoir :

Associations	Montant
Entente Sportive Saugette d'Entreroche (foot)	50.00 €
Handball Club	50.00 €
Entente Sportive Saugette de Ski	50.00 €
Judo Club	50.00 €
Tennis Club du Saugeais	50.00 €
Vivre Ensemble	50.00 €
Semons l'Espoir	50.00 €
La Festive	600.00 €
Le Haut Saugeais Blanc	600.00 €
TOTAL	1 550.00 €

L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) a fait une demande de subvention, le Conseil Municipal, souhaite aider l'ACCA par une participation à l'achat de pancartes de parking chasse en remplacement de celles abimées ou inexistantes.

VALIDATION DU DEVIS PATOZ POUR LE BAC A VERRE AU CREUX VUILLEMIN :

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise PATOZ de Maisons du Bois-Lièremont qui s'élève à 1 400.00 € H.T. pour la construction d'un socle en béton où sera installé le bac à verre ainsi qu'un drainage autour de l'accès du réservoir d'eau potable de la Combe d'Hauterive.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'Entreprise PATOZ.

VALIDATION DU DEVIS AURELIEN LOCATELLI POUR LE CHEMIN DU CERNET DE DOUBS :

Monsieur le Maire présente les deux devis de M Aurélien LOCATELLI, à savoir :

3. Devis pour le rebouchage des trous de la montée du chemin du Cernet de Doubs qui s'élève à 1 764.90 € H.T.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal par 8 voix pour, 1 voix contre,

ACCEPTE le devis de M. LOCATELLI pour la somme de 1 764.90 € H.T.

4. Devis pour le reprofilage de la partie basse (vers la fontaine) du chemin du Cernet de Doubs qui s'élève à 2 200.00 € H.T.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, par 8 voix contre, 1 abstention,

REFUSE le devis de M. LOCATELLI.

PRIX DE VENTE DES PARCELLES A BATIR A HAUTERIVE BAS :

Les travaux de remise en état du terrain sis 10, Hauterive Bas étant terminés, le Conseil Municipal fixe le prix de vente des parcelles, à savoir :

5. Une parcelle de 715 m2 au prix de 139 000.00 € TTC
6. Une parcelle de 962 M2 au prix de 179 000.00 € TTC

Une annonce sera mise sur le Bon Coin.

ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET COMMUNAL – BUDGET EAU :

Sur proposition du Service de Gestion Comptable de Pontarlier, Monsieur le Maire présente les états en non-valeur arrêtés au 23 juillet 2024.

Budget Communal état n°6892761211 d'un montant de 11.82 €

Budget Eau état n°6893091511 d'un montant de 15.83 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'admission en non-valeur des créances portées sur les états référencés ci-dessus dont le montant total s'élève à 27.65 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les mandats de régularisation ;

PRECISE que les crédits sont ouverts au budget 2024, au compte 6541.

PRESENTATION DP – PC :

Déclaration préalable :

DORNIER François pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture au 1, Le Château.

Permis de construire :

DORNIER Paule pour la construction d'un chalet pour une résidence secondaire, chemin du Cernet à La Combe d'Hauterive.

DIVERS :

Prochaine réunion du Conseil Municipal, le 22 octobre 2024

La séance est levée à 21 h 30

Le Maire,



Philippe DREZET